



## Cumul travail, chômage, et accident de travail

Par **babboun**, le **28/06/2014** à **09:18**

Bonjour,

ma femme cumul chômage et petits cdd, le complément lui est donc versé par l'Assedic, son cdd courrait jusqu'au 28 juin, malheureusement elle a été victime d'un accident de travail mardi 24 juin, et est en maladie(accident de travail) jusqu'au 7 juillet, Qu'en est il de son cd? comment se passe sa rémunération, le contrat est il prolongée, payée par qui? Quoi déclarer a l'Assedic? merci pour vos réponses

bien cordialement

Par **P.M.**, le **28/06/2014** à **11:18**

Bonjour,

L'arrêt de travail ne reporte pas le terme du CDD qui se termine donc à la date prévue à défaut de renouvellement...

Pendant l'arrêt de travail c'est la CPAM qui l'indemnise et pas Pôle Emploi ce qui ne l'empêche pas de déclarer sa situation...

Par **babboun**, le **28/06/2014** à **22:25**

bonsoir,

vous êtes sur de votre réponse? Je croyais que l'employeur devait continuer à la payer tout au long de sa maladie, car c'est un accident de travail? Et en CDD?

bien cordialement

Par **P.M.**, le **29/06/2014** à **09:47**

Bonjour,

Il faudrait déjà que la salariée est au moins un an d'ancienneté pour que l'employeur lui doive légalement un complément de salaire sauf Convention Collective plus favorable...

Ensuite, ma réponse repose sur l'[art. L1226-19 du Code du Travail](#)...